



Séance du 30 Janvier 2015

Convocation du 23 Janvier 2015

Absents excusés : Franck CHARRIER, Joëlle ELINE

Secrétaire de séance : Dany SICARD

Monsieur Franck CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU

Mademoiselle Joëlle ELINE donne pouvoir à Madame Dany SICARD

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Aménagement de la rue de la mairie – Demande de subvention DETR

Le conseil municipal, lors de sa séance du 21 novembre dernier, a approuvé le plan d'aménagement de la rue de la mairie et a également sollicité une subvention auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire, au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Suite à la consultation des entreprises, le montant du marché de travaux a été arrêté à la somme de 64.748,08 euros.

La Préfecture demande à ce que la demande de subvention fasse figurer de manière détaillée les différents coûts (travaux, honoraires) ainsi que les différentes subventions sollicitées.

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	64.748,08 €	Préfecture de Maine-et-Loire DETR	17.552,23 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	4.641,00 €	Conseil Général Amendes de Police	10.000,00 €
Frais de topographie	819,84 €	Autofinancement	42.656,69 €
TOTAL	70.208,92 €	TOTAL	70.208,92 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 17 votants le détail du financement.

2 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux »

a/ Demande d'achat de terrains

Monsieur Freddy Brochard, adjoint à l'urbanisme, présente le dossier.

Plusieurs riverains ont demandé à plusieurs reprises de pouvoir acheter une bande de terrain à l'arrière de leur terrain. Ces bandes de terrains se situeraient à proximité immédiate des bassins de rétention du nouveau lotissement.

La commission urbanisme s'est réunie le 15 janvier dernier et a émis un avis défavorable à ces demandes pour deux raisons :

- Le bassin de rétention des eaux pluviales, bien que remblayé à cet endroit peut dans le temps laisser supposer de légers mouvements de terrain, d'où le souhait d'avoir des limites séparatives pas trop prêtes
- En cas d'éventuels travaux sur ce bassin dans le futur, l'accès tout autour de celui-ci reste nécessaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des 18 votants de donner une réponse défavorable aux demandeurs.

b/ Dénomination des rues

Monsieur Freddy Brochard, adjoint à l'urbanisme, rappelle que la commission urbanisme, lors de sa réunion du 15 janvier dernier a proposé les noms suivants :

- Voie 1 et 2 : rue des Charentes (accès côté zone industrielle)
- Voie 3 : Rue de Bretagne (dans sa continuité)
- Voie 4 : rue d'Alsace (vers future extension)
- Voie 5 : Rue de la Vienne (le long des trois bassins)

Le conseil municipal décide à l'unanimité des 19 votants de dénommer les rues du lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux » suivant la proposition de la commission urbanisme.

c/ Echange de terrains entre la Commune et Mr Loizeau

Monsieur le Maire informe qu'un accord est intervenu entre la commune et Mr Bernard Loizeau pour échanger des parcelles permettant ainsi l'accès au lotissement du « Domaine de la Croix des Rouleaux ».

Situation avant l'échange :

La commune était propriétaire de la parcelle AI 357 d'une superficie de 1872 m²

Mr Bernard Loizeau était propriétaire des parcelles AI 354 et AI 355

L'échange consiste à ce que la commune devienne propriétaire d'une partie des parcelles de Mr Loizeau. Ce dernier recevrait en contrepartie la parcelle communale AI 357.

La situation après échange :

La commune serait propriétaire des parcelles AI 375 (1761 m²) et AI 377 5(109 m²) soit un total de 1870 m².

Mr Loizeau serait propriétaire des parcelles AI 374 (4454 m²) et AI 376 (93 m²) et AI 357 (1872 m²) soit un total de 6419 m².

Compte-tenu qu'il s'agisse d'un échange de parcelles pour une superficie identique, la transaction se ferait sans soulte (sans contrepartie financière).

Les frais d'acte et de bornage seraient à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des 19 votants d'accepter cet échange.

3 – Fourniture d'électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte-tenu de l'ouverture du marché de fourniture d'électricité, la Communauté d'Agglomération envisage de créer un groupement de commandes pour le futur marché de fourniture d'électricité. Ce groupement comprendrait la CAC, la Ville de Cholet, le CCAS de Cholet, le CIAS, Cholet Sports Loisirs, le Parc d'exposition de la Meilleraie, les Transports Publics du Choletais et Sèvre Loire Habitat, pour l'ensemble de leurs bâtiments publics mais également pour l'éclairage public et les éventuelles bornes électriques situées sur l'ensemble du territoire.

La CAC propose aux communes qui le désirent de rejoindre ce groupement afin de bénéficier de conditions avantageuses.

Afin d'être dans les délais, au niveau des marchés publics, le conseil municipal doit se prononcer avant le 1^{er} mars 2015.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des 19 votants de rejoindre le groupement de commandes proposé par la Communauté d'Agglomération du Choletais et d'intégrer l'ensemble des bâtiments communaux et l'éclairage public à cette consultation.

4 – Mise à disposition d'un logement

Monsieur le Maire rappelle que suite à la recherche d'un médecin, la commune avait convenu de prendre en charge, pendant 3 ans, les loyers du praticien.

Le médecin généraliste est installé sur la commune depuis octobre 2012. Il a fait savoir à la commune, qu'il désirait prendre en charge les frais relatifs au cabinet médical à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des 19 votants de mettre à disposition, à titre gracieux, le loyer personnel du médecin généraliste jusqu'au 31 décembre 2015.

5 – Lutte contre les taupes

Monsieur le Maire rappelle qu'une entente intercommunale pour la gestion d'un service de lutte contre les taupes a été créé le 13 décembre 2013, suite à la dissolution du Syndicat Mixte précédemment compétent.

Cette entente regroupe les communes de Boussay, La Romagne, Le Longeron, Montfaucon-Montigné, Gétigné et Torfou, ainsi que la Communauté de Communes de Mortagne sur Sèvre (pour les communes de Tiffauges et de St Aubin des Ormeaux).

L'agent en charge de la mission de la lutte contre les taupes a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin.

La question se pose donc de savoir si la commune de La Romagne décide ou non de poursuivre le service de lutte contre les taupes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des 19 votants d'émettre un avis favorable à la poursuite du service de lutte contre les taupes au sein d'une entente intercommunale à la condition que le service ne soit pas plus onéreux qu'à l'heure actuelle.

6 – Subvention caritative pour Culture Loisirs

Madame Sergine Breteau, adjointe aux associations sociales et culturelles, informe le conseil municipal que l'association Culture Loisirs organise le samedi 6 mars 2015, à l'Espace Galerne, un concert de la chorale au profit de « Libami », afin de venir en aide aux enfants du Liban.

LIBAMI Cholet, Association à but non lucratif, vient en aide aux familles les plus pauvres du quartier de Nabaa, l'un des plus défavorisés de Beyrouth. Créée en 1986, cette structure n'est ni confessionnelle, ni politique, et est reconnue par le Ministère des Affaires Sociales libanais. La chorale « Romavoix » dépend de l'association Culture Loisirs, elle paie donc la location de l'Espace Galerne au tarif associations, ce qui représente une location de 506 euros moins l'avoir forfaitaire s'élevant à 410 euros. Le coût réel pour Culture Loisirs est donc de 96 euros.

L'association Libami, quant à elle, ne paie rien, elle effectue une quête lors du spectacle et en conserve les bénéfices.

Chaque année, lors du budget, une somme est destinée à des subventions caritatives.

Madame Breteau propose donc que soit inscrite la somme de 96 euros sur la ligne subventions caritatives au budget 2015 au profit de Culture Loisirs.

Monsieur le Maire propose que cette somme soit arrondie à 100 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la somme de 100 euros soit versée en tant que subvention au profit de l'association Culture Loisirs.

9 – Questions et Informations diverses

a/ DIA 2 bis rue des Ecoles

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente d'une maison située 2 bis rue des Ecoles, cadastrée AA 155 et AA 437 d'une superficie totale de 709 m².

Le Maire informe le conseil qu'il a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA Terrains chemin du Bouchot

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de trois parcelles de terrain situées chemin du Bouchot, cadastrée AC 43, AC 44 et AC 45 d'une superficie totale de 717 m².

Le Maire informe le conseil qu'il a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA Terrain chemin du Bouchot

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente d'une parcelle de terrain située chemin du Bouchot, cadastrée AC 46 d'une superficie de 148 m². Le Maire informe le conseil qu'il a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.